



Concours opérationnel  
03.83.67.48.20 • [concours@cdg54.fr](mailto:concours@cdg54.fr)

RESSOURCES &  
DÉVELOPPEMENT

PRÉVENTION

ANALYSES &  
PROSPECTIVES

# **EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

## **SESSION 2017**

# **TABLE DES MATIERES**

- ◆ **Procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité du 7 septembre 2017**
- ◆ **Listes des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission**
- ◆ **Procès-verbal de la réunion du jury d'admission du 27 octobre 2017**
- ◆ **Liste des candidats admis**
- ◆ **Compte-rendu du Président du jury d'admission à l'issue des épreuves**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU JURY D'ADMISSIBILITE  
DU 7 SEPTEMBRE 2017**

**PROCES-VERBAL SUITE AUX DELIBERATIONS DE LA  
REUNION DE JURY D'ADMISSIBILITE DE L'EXAMEN  
PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION  
INTERNE AU CADRE D'EMPLOIS DES PROFESSEURS  
TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

**SESSION 2017**

**SPECIALITE MUSIQUE**

**DISCIPLINES JAZZ (TOUS INSTRUMENTS) / ACCOMPAGNATEUR  
(MUSIQUE ET DANSE) / PROFESSEUR D'ACCOMPAGNEMENT  
(MUSIQUE ET DANSE) / FORMATION MUSICALE**

Le jeudi 7 septembre 2017 à 10h00 s'est réuni au siège du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, le jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique désigné par l'arrêté n° 353/17/AF/VB/BH/CGG en date du 20 septembre 2016 conformément au décret n°92-895 du 02 septembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 5 du décret n°91-857 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, arts dramatiques, arts plastiques).

**Sont présents :**

**LES ELUS LOCAUX**

Madame Pascale GALLIARD	Première adjointe au maire, déléguée aux finances et à la vie économique à la ville de La Tronche <i>qui remplacera le Président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission</i>
Monsieur Claude GRAUFFEL	Adjoint au maire, délégué aux ressources humaines à la ville de Vandœuvre-Lès-Nancy
Madame Jacqueline HERMOUET PAJOT	Conseillère Municipale à la ville de Villers-lès-Nancy
Madame Gisèle IDOUX	Adjointe au maire à la ville de Villers-Lès-Nancy

**LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

Monsieur Olivier PERIN	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie Directeur du Conservatoire à rayonnement régional du Grand Nancy <i>Président du jury</i>
------------------------	---

Madame Marie STOECKLE	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale Professeur – accompagnateur de musique à l'Eurométropole de Strasbourg
Madame Delphine VANDEVILLE	Fonctionnaire territoriale désignée dans les conditions fixées par l'article 17 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 Attaché territorial Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois

### LES PERSONNALITES QUALIFIEES

Madame Chantal BOULAY	Professeur territorial d'enseignement artistique Professeur en Formation musicale au Conservatoire à rayonnement régional de Tours
Monsieur Yves GRY	Représentant du CNFPT, désigné en application de l'article 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié Professeur émérite à l'Université de Lorraine
Monsieur Christophe PETIT	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale Professeur – accompagnateur de danse à la Communauté de Communes du pays Roussillonnais
Monsieur Philippe RIBOUR	Représentant du Ministère de la Culture et de la Communication Inspecteur de la création artistique - Collège musique Direction Générale de la Création Artistique (DGCA)

### Est absent :

### LE FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

Monsieur Thomas GRIMMONPREZ	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale Professeur d'instrument - jazz/batterie au Conservatoire à rayonnement régional de Douai et au Conservatoire royal de Bruxelles
-----------------------------	---

## **POINT I : INCIDENTS PENDANT LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE**

### **I.1. Fait(s) constaté(s) pendant le déroulement des épreuves d'admissibilité**

- ❑ Pour information et conformément aux procès-verbaux de déroulement des épreuves d'admissibilité, **les faits survenus pendant le déroulement de ces épreuves et ne nécessitant pas de décision sont les suivants :**
  - Dans la discipline accompagnateur Musique, un candidat a souhaité assister en auditeur libre à l'épreuve d'un autre candidat.
  - Monsieur Thomas GRIMMONPREZ, membre du jury et examinateur désigné par l'arrêté n°225/17/AF/VB/BH/CGG en date du 13 mars 2017, s'est désisté en cours d'épreuve pour motif personnel impératif.
- ❑ Pour information et conformément aux procès-verbaux de déroulement des épreuves d'admissibilité, **les faits survenus pendant le déroulement de ces épreuves et ayant fait l'objet d'une décision sont les suivants :**
  - Dans la discipline Formation musicale, une candidate n'a pas pu répondre à sa convocation à l'épreuve d'admissibilité en raison d'intempéries ayant provoqué une paralysie totale du réseau ferroviaire. Après avoir contacté le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle afin d'avertir de son empêchement, elle a demandé à être convoquée à une nouvelle heure ou date. Les membres de jury ont décidé de répondre négativement à sa requête en justifiant de la nécessité de garantir un traitement égalitaire de tous les candidats et en raison de la lourdeur d'organisation de l'épreuve (mise à disposition des locaux d'un conservatoire, participation d'élèves-sujets,...). L'empêchement invoqué par la candidate ne relevait pas d'un cas de force majeure.
  - Dans la discipline Formation musicale, un candidat n'a pas pu répondre à sa convocation à l'épreuve d'admissibilité pour raison médicale. Après avoir contacté le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle afin d'avertir de son empêchement et fourni un justificatif médical, il a demandé à être convoqué à une nouvelle date. Les membres de jury ont décidé de répondre négativement à sa requête en justifiant de la nécessité de garantir un traitement égalitaire de tous les candidats et en raison de la lourdeur d'organisation de l'épreuve (mise à disposition des locaux d'un conservatoire, participation d'élèves-sujets,...). L'empêchement invoqué par le candidat ne relevait pas d'un cas de force majeure.
- ❑ **Faits survenus pendant le déroulement de l'épreuve d'admissibilité et nécessitant une décision des membres du jury :**

Néant

## **POINT II : RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE**

Le Président rappelle les dispositions qui prévalent aux délibérations du jury :

**Conformément à l'article 9 du décret n°92-895 du 02 septembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 5 du décret n°91-857 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, arts dramatiques, arts plastiques).**

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat. »

**Conformément à l'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale :**

« Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé. »

« Le jury est souverain. Il peut seul prononcer l'annulation d'une épreuve. »

**APRES L'EXAMEN DES NOTES OBTENUES  
AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE**  
dont le détail apparaît dans les annexes composées  
chacune du nombre de pages indiqué dans le tableau ci-dessous,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU JURY FIXENT LES SEUILS  
D'ADMISSIBILITE  
PAR DISCIPLINE A :**

<b>INTITULE DE LA DISCIPLINE</b>	<b>SEUIL D'ADMISSIBILITE</b>
<b>Jazz (tous instruments)</b>	<b>13 / 20</b>
<b>Accompagnateur (musique et danse)</b>	<b>12 / 20</b>
<b>Professeur d'accompagnement (musique et danse)</b>	<b>12 / 20</b>
<b>Formation musicale</b>	<b>12 / 20</b>

<b>Intitulé de la discipline</b>	<b>Nombre de candidats admissibles</b>	<b>Nombre de pages de la liste d'admissibilité</b>	<b>Nombre de pages du tableau de notes (annexes)</b>
<b>Jazz (tous instruments)</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Accompagnateur (musique et danse)</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>Professeur d'accompagnement (musique et danse)</b>			
<b>Formation musicale</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

### **ET DECLARENT ADMISSIBLES**

**les 96 candidats à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ayant obtenu à l'épreuve d'admissibilité une note égale ou supérieure aux seuils d'admissibilité fixés ci-dessus et dont le détail figure en annexe.**



### POINT III : DIVERS

Aucune question n'étant soulevée sous le point Divers, le Président lève la séance à 12h40.

\*\*\*\*\*

#### SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

##### LES ELUS LOCAUX

Madame Pascale GALLIARD	
Monsieur Claude GRAUFFEL	
Madame Jacqueline HERMOUET PAJOT	
Madame Gisèle IDOUX	

##### LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Monsieur Olivier PERIN	
Madame Marie STOECKLE	
Madame Delphine VANDEVILLE	

##### LES PERSONNALITES QUALIFIEES

Madame Chantal BOULAY	
Monsieur Yves GRY	
Monsieur Christophe PETIT	
Monsieur Philippe RIBOUR	

**LISTES DES CANDIDATS AUTORISES A SE  
PRESENTER A L'EPREUVE ORALE**

EXAMEN PROFESSIONNEL de Professeur d'enseignement  
artistique - SESSION 2017

SPECIALITE : Musique - DISCIPLINE : Accompagnateur (musique et danse)

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

Jury d'admissibilité du 7 septembre 2017

NOM	PRENOM
ALIBERT	Dominique
ANDREOZZI	Helene
AST	Isabelle
BAUDON	Jean-Pierre
BLIVET	Stéphane
BOCHET	Sarah
BONNAVENTURE	Segolène
BUSSON	Gaëlle
COLIN	François
CUIRET	Sébastien
DONATI	Irene
DUFOUR	Valérie
FEDIDA	Michele
FLAMEN	Guillaume
FLAMENT	Natasha
GILLET	Anne-Lise
GIULIANI	Corinne
GRIMAULT	Christian
GRODECOEUR	Olivier
GUILLEMIN	Christophe
KAISER	Anne-Catherine
LE BARBENCHON	Domitille
LEBLAN	Aurèle
MACE	Anne-Elisabeth
MARAT	Yves
MASSON	Hervé
MONDESIR	Stephane
MUTHIG	Valérie
NIFLE	Marie-Marguerite
NORMAND	Emmanuel
NOUGUIER	Sybil
REGLAT	Rose
RIGHE-RAYMOND	Lauriane
ROZE	Karine
SARTRE	Isabelle
SCHRICKE	Joëlle



Page 1

Nombre de candidats : 36

EXAMEN PROFESSIONNEL de Professeur d'enseignement  
artistique - SESSION 2017

SPECIALITE : Musique - DISCIPLINE : Formation musicale

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

Jury d'admissibilité du 7 septembre 2017

NOM	PRENOM
ARMAND-SAMMITO	Delphine
AUBERTIN	Valéry
BENS	Jarome
BOUTON	Anne
CANO	Béatrice
CAPELLE	Régine
CORLAY	Clodie
COURTOIS	Hélène
COUTURE	Adeline
DANDIN	Emmanuel
DANTIN	Benoît
EMORINE	Régis
FERRANDON	Frederique
GARCIA GARIN	Laurie
GUBIAN	Isabelle
GUIDET	Fabrice
HELLEUX	Mathilde
JALICON	Cécile
KURYLO	Marion
LABRIAUD	Aurora
LELEU	Claire
LESSAULT	Nathalie
MARLOT	Sophie
MASIUK	Olivier
MESTDAG	Laetitia
MOREAU	Pierre
ONILLON	Karine
POUYANNE	Véronique
POYANT	Cécile
FUGLIESE	Delphine
RIVIERE	Olivier
ROLLAND-CAPARRROS	Isabelle
ROVERE	Caroline
RUSE	Renaud
SPIE	Severine
TBATOUI	Isabelle
VANEL	Sylvie
WERNER	Eric



Nombre de candidats : 38

Page 1

EXAMEN PROFESSIONNEL de Professeur d'enseignement  
artistique - SESSION 2017

SPECIALITE : Musique - OPTION :Jazz (tous instruments)

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

Jury d'admissibilité du 7 septembre 2017

NOM	PRENOM
ALIZON	Michael
BACCARINI	Jean Marc
BARBAUD	Michel
BASSO	Claude
BEUZER	Christophe
BORDIER	Dominique
CHARLET	Julien
CHARRIER	Sylvain
COROMP	Philippe
CUVILLON	Michael
DEL CAMPO	Sylvain
FENOLI	Luc
JEANNE	Guillaume
LACORE	Pascal
MICHEL	Jean Francois
MULLER	Fabrice
PALLARO	Claudio
PERROT	Cédric
POPINEAU	François
RASCLE	Lionel
SAMANI	Mathieu
TOAVE	Jean-Erick



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU JURY D'ADMISSION  
DU 27 OCTOBRE 2017**

**PROCES-VERBAL SUITE AUX DELIBERATIONS DE LA REUNION DE  
JURY D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR  
VOIE DE PROMOTION INTERNE AU CADRE D'EMPLOIS DES  
PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

**SESSION 2017**

**SPECIALITE MUSIQUE**

**DISCIPLINES JAZZ (TOUS INSTRUMENTS) / ACCOMPAGNATEUR (MUSIQUE ET  
DANSE) / PROFESSEUR D'ACCOMPAGNEMENT (MUSIQUE ET DANSE) /  
FORMATION MUSICALE**

Le vendredi 27 octobre à 16h00 s'est réuni au siège du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, le jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique désigné par l'arrêté n° 353/17/AF/VB/BH/CGG en date du 20 septembre 2016 conformément au décret n°92-895 du 02 septembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 5 du décret n°91-857 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, arts dramatiques, arts plastiques).

**Sont présents :**

**LES ELUS LOCAUX**

Madame Pascale GALLIARD	Première adjointe au maire, déléguée aux finances et à la vie économique à la ville de La Tronche <i>qui remplacera le Président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission</i>
Monsieur Claude GRAUFFEL	Adjoint au maire, délégué aux ressources humaines à la ville de Vandœuvre-Lès-Nancy
Madame Jacqueline HERMOUET PAJOT	Conseillère Municipale à la ville de Villers-lès-Nancy
Madame Gisèle IDOUX	Adjointe au maire à la ville de Villers-Lès-Nancy

**LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

Monsieur Olivier PERIN	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie Directeur du Conservatoire à rayonnement régional du Grand Nancy <i>Président du jury</i>
Madame Marie STOECKLE	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale Professeur – accompagnateur de musique à l'Eurométropole de Strasbourg
Madame Delphine VANDEVILLE	Fonctionnaire territoriale désignée dans les conditions fixées par l'article 17 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 Attaché territorial Directrice Générale des Services de la

	Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois
--	--

## LES PERSONNALITES QUALIFIEES

Madame Chantal BOULAY	Professeur territorial d'enseignement artistique Professeur en Formation musicale au Conservatoire à rayonnement régional de Tour
Monsieur Yves GRY	Représentant du CNFPT, désigné en application de l'article 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié Professeur émérite à l'Université de Lorraine
Monsieur Christophe PETIT	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale Professeur – accompagnateur de danse à la Communauté de Communes du pays Roussillonnais
Monsieur Philippe RIBOUR	Représentant du Ministère de la Culture et de la Communication Inspecteur de la création artistique - Collège musique Direction Générale de la Création Artistique (DGCA)



## **POINT I : INCIDENTS PENDANT LES EPREUVES D'ADMISSION**

### **I.1. Fait(s) constaté(s) pendant le déroulement des épreuves d'admission**

- Faits constatés pendant le déroulement de ces épreuves et ne nécessitant pas de décision sont les suivants :**

Néant

- Faits constatés pendant le déroulement de ces épreuves et ayant fait l'objet d'une décision :**

Néant

## **POINT II : RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSION**

Le Président rappelle les dispositions qui prévalent aux délibérations du jury :

**Conformément à l'article 9 du décret n°92-895 du 02 septembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 5 du décret n°91-857 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, arts dramatiques, arts plastiques).**

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat. »

**Conformément à l'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale :**

« Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé. »

« Le jury est souverain. Il peut seul prononcer l'annulation d'une épreuve. »

### **APRES L'EXAMEN DES NOTES OBTENUES A L'EPREUVE D'ADMISSION**

dont le détail apparaît dans les annexes composées  
chacune du nombre de pages indiqué dans le tableau ci-dessous,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU JURY FIXENT LE SEUIL D'ADMISSION A 13/20**

### **ET DECLARENT ADMIS**

**les 46 candidats à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique disposant d'une moyenne des notes obtenues aux épreuves égale ou supérieure au seuil d'admission fixé ci-dessus et dont le détail figure en annexes.**

## ADOpte A L'UNANIMITE

Intitulé de la discipline	Nombre de candidats admis	Nombre de pages de la liste d'admission	Nombre de pages du tableau de notes (annexes)
Jazz (tous instruments)	12	1	3
Accompagnateur (musique et danse)	17		4
Formation musicale	17		4

### POINT III : DIVERS

Aucune question n'étant soulevée sous le point Divers, le Président lève la séance à 17h30.

Signature de la Présidente

#### SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

##### LES ELUS LOCAUX

Madame Pascale GALLIARD	
Monsieur Claude GRAUFFEL	
Madame Jacqueline HERMOUET PAJOT	
Madame Gisèle IDOUX	

##### LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Monsieur Olivier PERIN	
Madame Marie STOECKLE	
Madame Delphine VANDEVILLE	

##### LES PERSONNALITES QUALIFIEES

Madame Chantal BOULAY	
Monsieur Yves GRY	
Monsieur Christophe PETIT	
Monsieur Philippe RIBOUR	

# **LISTES DES CANDIDATS ADMIS**

Examen professionnel de Professeur d'enseignement artistique  
SESSION 2017

LISTE D'ADMISSION  
SPECIALITE : Musique  
JURY D'ADMISSION - 27 OCTOBRE 2017

NOM D'USAGE	PRENOM	DISCIPLINE
ALIBERT	Dominique	Accompagnateur (musique et danse)
ALIZON	Michael	Jazz (tous instruments)
AUBERTIN	Valéry	Formation musicale
BEUZER	Christophe	Jazz (tous instruments)
BOCHET	Sarrah	Accompagnateur (musique et danse)
BORDIER	Dominique	Jazz (tous instruments)
BOUTON	Anne	Formation musicale
CHARLET	Julien	Jazz (tous instruments)
COLIN	François	Accompagnateur (musique et danse)
CORLAY	Elodie	Formation musicale
COROMP	Philippe	Jazz (tous instruments)
COUTURE	Adeline	Formation musicale
CUIRET	Sébastien	Accompagnateur (musique et danse)
CUVILLON	Michael	Jazz (tous instruments)
DANDIN	Emmanuel	Formation musicale
DANTIN	Benoît	Formation musicale
DEL CAMPO	Sylvain	Jazz (tous instruments)
EMORINE	Régis	Formation musicale
FLAMENT	Natalia	Accompagnateur (musique et danse)
GARCIA GARIN	Laurie	Formation musicale
GILLET	Anne-Lise	Accompagnateur (musique et danse)
GIULIANI	Corinne	Accompagnateur (musique et danse)
GRIMAULT	Christian	Accompagnateur (musique et danse)
GRODECOEUR	Olivier	Accompagnateur (musique et danse)
JEANNE	Guillaume	Jazz (tous instruments)
KAISER	Anne-Catherine	Accompagnateur (musique et danse)
MACE	Anne-Elisabeth	Accompagnateur (musique et danse)
MARAT	Yves	Accompagnateur (musique et danse)
MARLOT	Sophie	Formation musicale
MASIUK	Olivier	Formation musicale
MASSON	Hervé	Accompagnateur (musique et danse)
MESTDAG	Laetitia	Formation musicale
MOREAU	Pierre	Formation musicale
MULLER	Fabrice	Jazz (tous instruments)
MUTHIG	Valérie	Accompagnateur (musique et danse)
NOUGUIER	Sybil	Accompagnateur (musique et danse)
PALLARO	Claudio	Jazz (tous instruments)
POPINEAU	François	Jazz (tous instruments)
RIGHI-RAYMOND	Lauriane	Accompagnateur (musique et danse)
RIVIERE	Olivier	Formation musicale
ROLLAND-CAPARROS	Isabelle	Formation musicale
ROVERE	Caroline	Formation musicale
RUSE	Rensud	Formation musicale
SAMANI	Mathieu	Jazz (tous instruments)
SARTRE	Isabelle	Accompagnateur (musique et danse)
WERNER	Eric	Formation musicale

Nombre total de candidats déclarés admis : 46

**COMPTE-RENDU DU  
PRESIDENT DU JURY SUITE AUX EPREUVES**



Concours opérationnel  
03.83.67.48.20 • [concours@cdg54.fr](mailto:concours@cdg54.fr)

RESSOURCES &  
DÉVELOPPEMENT

PRÉVENTION

ANALYSES &  
PROSPECTIVES

**COMPTE-RENDU DU PRESIDENT DU JURY D'ADMISSIBILITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU CADRE D'EMPLOIS DES PROFESSEURS  
TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – SESSION 2017**

**SPECIALITE MUSIQUE**

**DISCIPLINES JAZZ (TOUS INSTRUMENTS)/ ACCOMPAGNATEUR (MUSIQUE ET DANSE) /  
PROFESSEUR D'ACCOMPAGNEMENT (MUSIQUE ET DANSE) / FORMATION MUSICALE**

**SOMMAIRE :**

- I. MODALITES CONVENTIONNELLES ET REGLEMENTAIRES D'ORGANISATION**
- II. PLANIFICATION, ORGANISATION ET DEROULEMENT**
- III. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER**
- IV. DONNEES RELATIVES AUX RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

## **I. MODALITES CONVENTIONNELLES ET REGLEMENTAIRES D'ORGANISATION**

### **I.A Conventionnement**

#### **☐ Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 14**

« Les centres de gestion s'organisent, au niveau régional ou interrégional, pour l'exercice de leurs missions. Ils élaborent une charte à cet effet, qui désigne parmi eux un centre chargé d'assurer leur coordination et détermine les modalités d'exercice des missions que les centres de gestion décident de gérer en commun. Parmi celles-ci figurent, sauf pour les régions d'outre-mer et sous réserve des dispositions du II de l'article 12-1 :

- l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A ;

[...]

Les centres de gestion concluent entre eux des conventions qui fixent les modalités de mise en œuvre en commun de leurs missions [...] ».

Ainsi, les centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort ont signé :

- la charte interrégionale du Grand Est
- et la convention cadre pluri-annuelle relative au fonctionnement des centres de gestion de l'interrégion Grand Est et consécutive au transfert des compétences du CNFPT dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A.

Un conventionnement a été mis en place entre les centres de gestion coordonnateurs du territoire national et le centre de gestion coordonnateur de l'Interrégion Grand Est afin de confier, au niveau national, l'organisation de ce concours au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

### **I.B Organisation**

- ☐ **Conformément à l'article 9 du décret n°92-895 du 02 septembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 5 du décret n°91-857 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, arts dramatiques, arts plastiques).**

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat. »

- ☐ **Conformément à l'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et**

**d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale :**

« Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé. »

« Le jury est souverain. Il peut seul prononcer l'annulation d'une épreuve. »



## II. PLANIFICATION, ORGANISATION ET DEROULEMENT

### OUVERURE

20 septembre 2016

26 septembre 2016

- Arrêté n° 353/17/AF/VB/BH /CGG du Président du Centre de Gestion portant **ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique** - session 2017.
- Visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture)

Du 22 septembre 2016 au 07 octobre  
2017 inclus  
28 septembre 2017

- Affichage de l'arrêté d'ouverture au CDG54 et sur le site internet [www.cdg54.fr](http://www.cdg54.fr)
- Transmission de l'arrêté d'ouverture au CDG et collectivités conventionnés par email pour affichage

### INSCRIPTIONS

Du 15 octobre 2016  
au 14 novembre 2016

- **Rédaction, tests et mise en ligne de la brochure d'information et des dossiers d'inscription** sur le site internet du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle

Du 15 novembre  
2016 au 14 décembre  
2016

- **Préinscription** sur le site internet du Centre de Gestion

le 22 décembre 2016

- **Date limite de dépôt du dossier d'inscription** (cachet de La Poste faisant foi)  
Au fur et à mesure de leur réception, transfert des dossiers de préinscription sur le logiciel Concours (logiciel d'organisation)

# INSTRUCTION

novembre 2016 à  
février 2017

• **Instruction des dossiers d'inscription**

Février 2017

• **Courriers demandant les pièces complémentaires**

334 rappels pour les motifs suivants :

- absence d'état des services
- absence du cachet de l'employeur sur l'état des services
- état des services incomplet ne permettant pas de vérifier le nombre d'années de services publics effectuées par l'agent tant que fonctionnaire
- impossibilité de vérifier la position d'activité au , jour de la clôture des inscriptions
- déclaration sur l'honneur non signée
- rapport de l'autorité territoriale et dossier décrivant l'expérience professionnelle absent

• **Courriers informant les candidats non admis à se présenter à l'examen**

70 candidats concernés pour le motifs suivants :

- non respect des conditions d'inscription
- dossier incomplet
- double inscription

20 mars 2017 plus tard  
avant le début de la  
première épreuve date  
nationale

• **Date limite pour transmettre les pièces complémentaires** par tout moyen (email ou courrier)

De janvier 2017 à  
avril 2017

• **Sollicitation des différents intervenants** par le biais d'une application électronique et par e-mail. Etaient indiquées les dates de chacune des étapes d'organisation :

- Période d'interrogation épreuves d'admissibilité
- Réunion du jury d' admissibilité
- Période d'organisation des épreuves d'admission
- Réunion du jury d'admission

avril à juillet 2017

• **Envoi des 277 convocations** aux candidats par courrier postal

## LISTE DES ADMIS A SE PRESENTER

13 mars 2017

17 mars 2017

- Arrêté n°224/17/AF/VB/CGG du Président du centre de gestion fixant la **liste des candidats admis à se présenter** à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique - session 2017
- Visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture)

277 candidats ont été admis à se présenter.

L'admission des candidats à se présenter à l'épreuve repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées ;
- le respect des conditions à remplir.

En cas de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter au concours, ils ont été invités, par l'autorité organisatrice du concours, à régulariser leur situation sous un certain délai fixé par celle-ci. S'ils restaient dans l'incapacité de régulariser leur situation dans ce délai, leur candidature a été rejetée, même après avoir passé l'épreuve, leur faisant perdre, le cas échéant, le bénéfice d'une éventuelle réussite à l'épreuve. Ils ont été radiés de la liste des candidats admis à se présenter arrêtée par le président du centre de gestion.

24 avril 2017

04 mai 2017

- Arrêté n°352/17/AF/VB/CGG du Président modifiant l'arrêté fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique
- Visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture)

## EPREUVE

Avril et Juillet 2017

- **Modalités de déroulement des épreuves d'admissibilité :**
  - Convocation des candidats par discipline et sur deux périodes d'interrogation au Conservatoire régional du Grand Nancy
  - Attestation de présence à l'épreuve insérée dans l'accès sécurisé de chacun des candidats environ 15 jours après l'épreuve écrite

## EPREUVE D'ADMISSIBILITE

13 mars 2017

- Arrêté n°225/17/AF/VB/CGG du Président du centre de gestion **nommant les correcteurs des épreuves d'admissibilité** de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique – session 2017.

24 mars 2017

- Visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture)

13 avril 2017

- Arrêté n°353/17/AF/VB/CGG du Président complétant l'arrêté n°225 du 13 mars 2017 nommant les correcteurs des épreuves d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement

03 mai 2017

- Visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture)

## REUNION DU JURY D'ADMISSIBILITE

13 mars 2017

17 mars 2017

- Arrêté n°223/17/AF/VB/BH/CGG du Président du centre de gestion **nommant les membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique- session 2017**

- Visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture)

### Composition du jury :

4 élus locaux , 4 fonctionnaires territoriaux (dont le Président du jury), 4 personnalités qualifiées SOIT 12 membres.

07 septembre 2017

- Nombre de membres présents : 11

- **Délibération des membres du jury sur les faits mentionnés au procès-verbal de déroulement des épreuves d'admissibilité, ainsi que sur les faits constatés par les correcteurs** désignés pour participer avec les membres du jury aux interrogations des épreuves d'admissibilités.

- Examen et attribution des notes aux candidats.

- **Arrêt de la liste des candidats admissibles.**

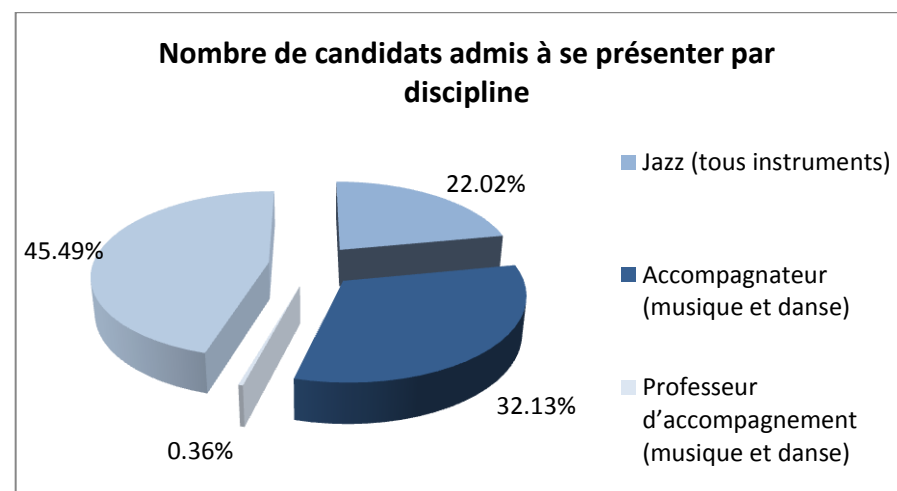
→ Application de l'article 9 du décret n°92-895 du 02 septembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 5 du décret n°91-857 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, arts dramatiques, arts plastiques).

- « Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.»

### III. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER

- NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS : 353
- NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER PAR DISCIPLINE

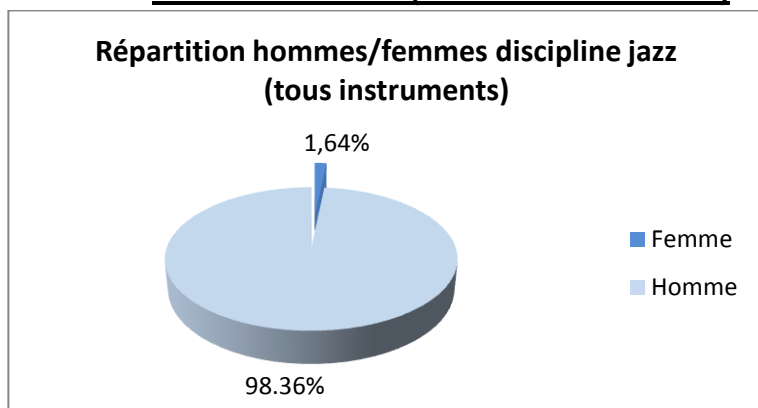
SPECIALITE	Nombre de candidats
Jazz (tous instruments)	61
Accompagnateur (musique et danse)	89
Professeur d'accompagnement (musique et danse)	*
Formation musicale	126
<b>TOTAL</b>	* Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat



## **PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER**

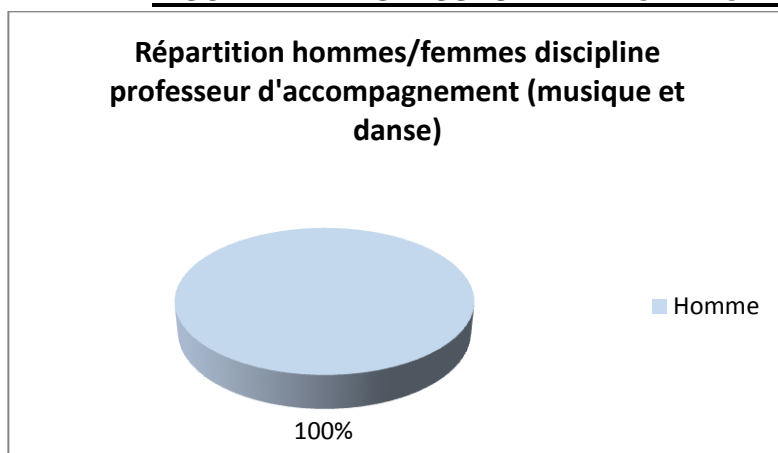
### **▪ REPARTITION HOMMES/FEMMES**

#### **➤ DISCIPLINE JAZZ (TOUS INSTRUMENTS)**



GENRE	Nombre de candidats
Femme	
Homme	60
TOTAL	

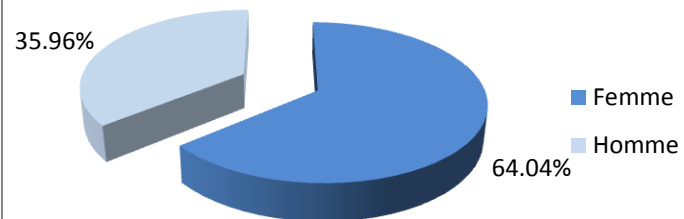
#### **➤ DISCIPLINE PROFESSEUR D'ACCOMPAGNEMENT (MUSIQUE ET DANSE)**



GENRE	Nombre de candidats
Femme	
Homme	
TOTAL	

#### **➤ DISCIPLINE ACCOMPAGNATEUR (MUSIQUE ET DANSE)**

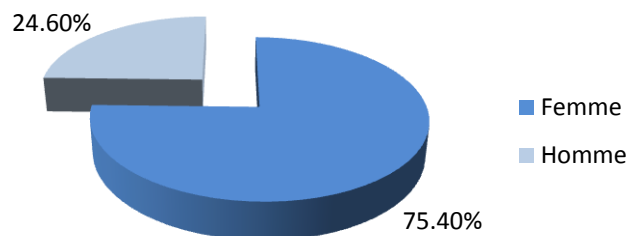
**Répartition hommes/femmes discipline accompagnateur (musique et danse)**



GENRE	Nombre de candidats
Femme	57
Homme	32
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>

➤ **DISCIPLINE FORMATION MUSICALE**

**Répartition hommes/femmes discipline formation musicale**

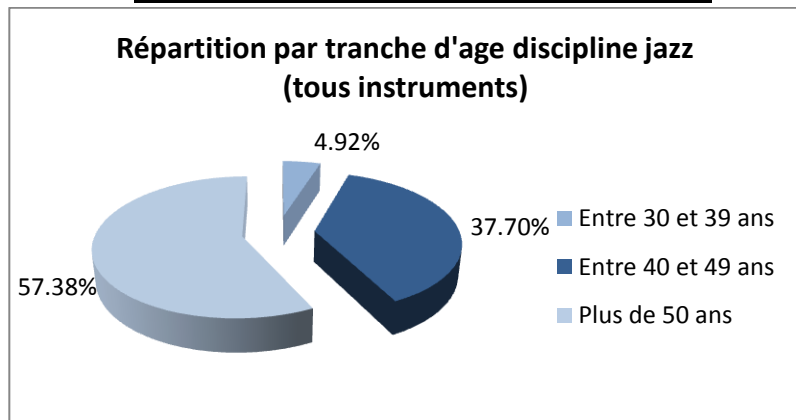


GENRE	Nombre de candidats
Femme	95
Homme	31
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>

▪ **REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE**

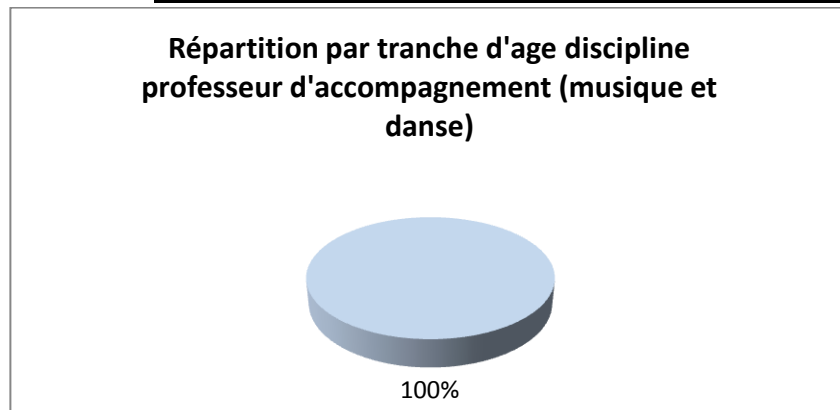


➤ **DISCIPLINE JAZZ (TOUS INSTRUMENTS)**



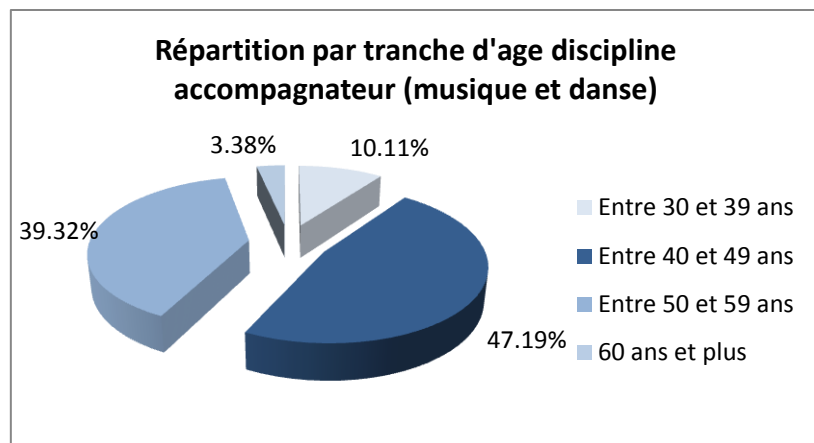
Tranche d'âge	Nombre de candidats
Entre 30 et 39 ans	
Entre 40 et 49 ans	23
Plus de 50 ans	35
<b>TOTAL</b>	

➤ **DISCIPLINE PROFESSEUR D'ACCOMPAGNEMENT (MUSIQUE ET DANSE)**



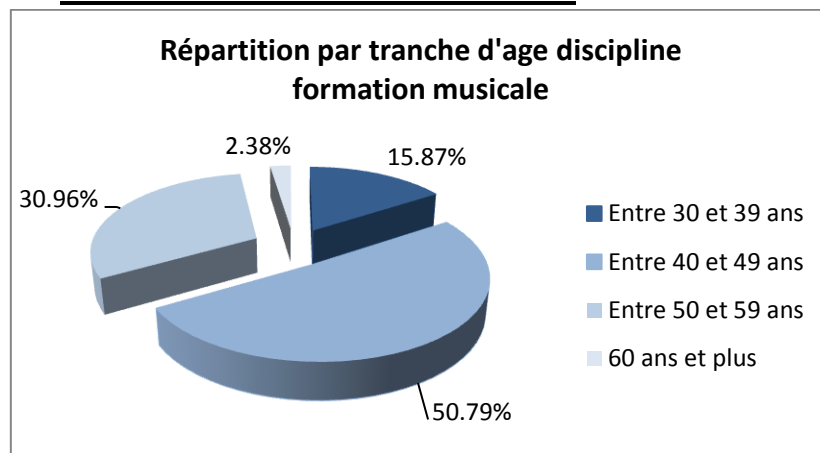
Tranche d'âge	Nombre de candidats
Entre 40 et 49 ans	
<b>TOTAL</b>	

➤ **DISCIPLINE ACCOMPAGNATEUR (MUSIQUE ET DANSE)**



Tranche d'âge	Nombre de candidats
Entre 30 et 39 ans	9
Entre 40 et 49 ans	42
Entre 50 et 59 ans	35
60 ans et plus	
<b>TOTAL</b>	

➤ **DISCIPLINE FORMATION MUSICALE**



Tranche d'âge	Nombre de candidats
Entre 30 et 39 ans	20
Entre 40 et 49 ans	64
Entre 50 et 59 ans	39
60 ans et plus	
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>

**IV. DONNEES RELATIVES AUX RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

*Remarque : Les analyses suivantes reposent sur des données brutes, recueillies avant la réunion de jury. Elles ne tiennent donc pas compte de la décision prise par les*

membres du jury quant aux faits constatés pendant le déroulement de l'épreuve ou lors de la correction des copies, faits ayant pu entraîner l'élimination de certains candidats ayant passé l'épreuve.

▪ **PRESENTS A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE ET TAUX D'ABSENTEISME PAR DISCIPLINE**

▪ **RESULTATS DES CANDIDATS SELON LEUR NIVEAU DE DIPLOME PAR DISCIPLINE**

	Admis à se présenter	Présents à l'épreuve d'admissibilité	Taux d'absentéisme
Jazz (tous instruments)	61	60	1.64%
Accompagnateur (musique et danse)	89	89	0%
Professeur d'accompagnement (musique et danse)			0%
Formation musicale	126	117	7.14%
<b>TOTAL</b>	<b>277</b>	<b>267</b>	<b>3.61%</b>

➤ **DISCIPLINE JAZZ (TOUS INSTRUMENTS)**

Niveau de diplôme	Nombre de candidats	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (BAC + 4 et plus)	8	13	16	9
Niveau 2 (BAC + 3)	19	10.29	16	4
Niveau 3 (BAC + 2)	19	10.71	16	4
Niveau 4 (BAC)	8	11.19	16	5
Niveau 5 (BEPC, CAP...)		15	15	15
Niveau 5 bis (BEPC)		12	15	9
Niveau 6 sans diplôme		6.67	9	4

➤ **DISCIPLINE FORMATION MUSICALE**

Niveau de diplôme	Nombre de candidats	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (BAC + 4 et plus)	17	9,53	18	5
Niveau 2 (BAC + 3)	49	10.06	19	4
Niveau 3 (BAC + 2)	37	10.51	18	4
Niveau 4 (BAC)	11	8.82	14	5
Niveau 5 bis (BEPC)		7	7	7
Niveau 6 sans diplôme		12	12	12

DANSE)



DISCIPLINE ACCOMPAGNATEUR (MUSIQUE ET

Niveau de diplôme	Nombre de candidats	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (BAC + 4 et plus)	17	11.09	20	5
Niveau 2 (BAC + 3)	24	11	16	4
Niveau 3 (BAC + 2)	30	11.95	19	7
Niveau 4 (BAC)	12	10.25	14.5	6
Niveau 5 bis (BEPC)		10.3	19	3.5
Niveau 6 sans diplôme		9	9	9

➤ **DISCIPLINE PROFESSEUR D'ACCOMPAGNEMENT (MUSIQUE ET DANSE)**

Niveau de diplôme	Nombre de candidats	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (BAC + 4 et plus)				

▪ **RESULTATS DES CANDIDATS SELON LA PREPARATION SUIVIE PAR DISCIPLINE**

Préparation suivie	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNFPT	19	11.10	16	7
Préparation personnelle	29	10.57	16	4
Sans Information	12	11.17	16	4

➤ **DISCIPLINE JAZZ**  
**(TOUS INSTRUMENTS)**

Préparation suivie	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNFPT	47	10.48	18	4
Préparation personnelle	56	9.63	19	4
Sans Information	14	9.64	16	6

➤ **DISCIPLINE**  
**FORMATION MUSICALE**

➤ **DISCIPLINE ACCOMPAGNATEUR (MUSIQUE ET DANSE)**

Préparation suivie	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNFPT	35	11.6	20	6
Préparation personnelle	48	10.85	19	3.50
Sans Information	6	11.25	14.50	6

➤ **DISCIPLINE PROFESSEUR D'ACCOMPAGNEMENT (MUSIQUE ET DANSE)**

Préparation suivie	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Préparation personnelle				

▪ **CORRECTEURS ET MOYENNES PAR DISCIPLINE**

Discipline	Nombre de candidat	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	Ecart type
<b>Jazz (tous instruments)</b>	60	10.86	16	4.00	3.72
<b>Accompagnateur (musique et danse)</b>	89	11.17	20	3.50	3.46
<b>Professeur d'accompagnement (musique et danse)</b>					
<b>Formation musicale</b>	117	9.97	19	4.00	3.55
<b>TOTAL</b>					

▪ **ANALYSE PEDAGOGIQUE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE PAR DISCIPLINE**

Épreuve de conduite d'une séance de travail suivie d'un entretien commune à toutes les disciplines.

**1) Discipline formation musicale :**

**CALENDRIER**

Du mercredi 5 au jeudi 13 juillet 2017 : épreuve au conservatoire de Nancy

**COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS**

Il s'agit de la discipline où il y a eu le plus de candidats.

**Forces des candidats :**

Les examinateurs ont constaté que les meilleurs candidats sont ceux qui ont pris le soin de s'entraîner préalablement à cette épreuve. Une partie de ces candidats a déjà en charge les classes de 3<sup>ème</sup> cycle, cycle spécialisé ou cycle d'orientation professionnelle dans leur établissement. L'autre partie des candidats a regretté de ne pas avoir ces classes à leur charge mais ils ont démontré toutes les capacités à le faire en préparant en amont leur séance de travail dans les cours de certains collègues.

En effet, leurs cours bien structurés (avec un support de cours pertinent et adapté au niveau élevé des élèves) ont été particulièrement convaincants, démontrant non seulement un savoir-faire pédagogique, un niveau musical élevé (notamment au piano) mais également de belles qualités de transmission (telles qu'un bon dynamisme, un diagnostic juste du niveau des élèves, une bonne conciliation entre exigence et bienveillance et le plaisir partagé avec les élèves) en intéressant

les élèves et en les faisant progresser réellement. Ils ont mis en avant des qualités d'adaptation au groupe d'élèves en proposant des outils pédagogiques judicieux (par exemple en mettant l'accent sur l'autonomie à acquérir dans ces cycles).

Concernant la partie entretien, ces candidats ont su analyser très objectivement leur cours et l'inscrire dans une perspective d'évolution. Ils se projetaient avec justesse dans les missions d'un professeur d'enseignement artistique de 3<sup>ème</sup> cycle et de cycles spécialisés.

#### **Faiblesses des candidats :**

Les examinateurs ont regretté que beaucoup de candidats n'aient pas pris la peine de s'entraîner avant l'épreuve soit par choix ou soit parce qu'ils n'en avaient pas la possibilité dans le cadre de leur poste actuel. Par conséquent, ces candidats ont rencontré des difficultés dans la gestion du temps ; comme par exemple des consignes trop longues et pas suffisamment organisées, des objectifs pas assez clairs ce qui a fait que le temps laissé aux élèves pour effectuer certains exercices était insuffisant.

Bien que cela ait été demandé, certains candidats n'ont pas effectué de travail vocal. Le niveau pianistique de quelques candidats était insuffisant pour enseigner en 3<sup>ème</sup> cycle, en cycle spécialisé et cycle d'orientation professionnelle ; quelques uns n'ont même quasiment pas joué alors qu'il s'agit d'un instrument support indispensable en formation musicale et annoncé comme obligatoire dans la note de cadrage.

Pour un certain nombre de candidats, au-delà des difficultés rencontrées dans la gestion du cours, l'entretien n'a pas montré qu'ils pouvaient en faire, a posteriori, une analyse objective et constructive. L'entretien a aussi très souvent révélé une méconnaissance du répertoire vocal et symphonique diversifié (composé de styles et genres variés) à aborder en 3<sup>ème</sup> cycle en choisissant des œuvres trop faciles.

Quelques élèves ont perdu des points en étant trop préoccupés par leur réalisation pianistique. Ils ne pouvaient dans le même temps être attentifs à la restitution des élèves quand ils chantaient et par conséquent, toutes les erreurs n'ont pas été corrigées.

Enfin, beaucoup de candidats ne maîtrisaient pas les enjeux et les missions du grade de professeur d'enseignement artistique en 3<sup>ème</sup> cycle.

#### **CONSEILS AUX CANDIDATS**

Les examinateurs rappellent que les candidats doivent connaître le répertoire à étudier dans les niveaux concernés et que la séance de travail est un cours de formation musicale et pas uniquement un cours d'analyse.

Ils conseillent de prendre attentivement connaissance de la note de cadrage de l'épreuve, de se préparer et tester le cours bien en amont pour pouvoir en faire une analyse critique et de préparer l'entretien en pleine conscience des attendus du grade de professeur d'enseignement artistique au sein d'un établissement et d'une équipe pédagogique. Dans la mesure du possible, ils encouragent les futurs candidats à préparer cet examen professionnel avec l'aide d'une équipe de professeurs de formation musicale en s'appuyant sur leurs compétences et préconisations.

Ils souhaitent que les candidats approfondissent leur technicité personnelle à savoir : le travail harmonique et vocal, la précision rythmique et la démonstration d'exemples musicaux de qualité au piano. Les examinateurs préconisent que les outils pédagogiques ne soient pas présentés trop tardivement pendant la séance de travail sinon le cours manquera de dynamisme et par conséquent, retardera la progression des élèves.

## **2) Disciplines instrumentales et vocales : jazz (tous instruments)**

### **CALENDRIER**



Du mardi 18 au samedi 22 avril 2017 : épreuve au conservatoire de Nancy

### **COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS**

#### **Forces des candidats :**

Environ 20 % des candidats ont bien conduit la séance avec : une bonne gestion du temps, un diagnostic judicieux des points à aborder, une posture artistique et pédagogique adéquate et des outils didactiques pertinents (par exemple une attention particulière sur les complexités harmoniques). Ils ont fait preuve d'un esprit d'initiative face à la découverte d'une nouvelle œuvre. Les examinateurs ont apprécié leur capacité à rebondir dès qu'une nouvelle donne apparaissait. Ils étaient dans de bonnes dispositions d'écoute des élèves et la séance de travail a été bien menée avec un discours clair, des explications limpides et efficaces ainsi que de l'exigence sur des points essentiels (par exemple des conseils pertinents donnés à chacun des membres du groupe).

Quelques candidats ont eu de bonnes initiatives dans le déroulement de la séance, notamment avec la gestion des nuances et le fait de faire découvrir un nouvel univers musical aux élèves (le free jazz par exemple).

#### **Faiblesses des candidats :**

Environ 80 % des candidats n'ont pas assez approfondi leurs propositions malgré des idées pédagogiques intéressantes. Il manquait des exemples et les examinateurs auraient souhaité que les candidats concrétisent leurs propositions au travers de leur instrument de façon à mieux matérialiser leurs indications verbales.

Les examinateurs ont observé un manque de préparation quasi général pour permettre de faire face au format réduit du cours (30 minutes seulement). Peu de candidats étaient en capacité de gérer cette contrainte du temps et de conclure dans le délai imparti de façon sereine. Par conséquent, ils ont constaté que beaucoup de candidats ont été submergés par le niveau technique et musical des élèves qui leur ont été confiés ainsi que par le répertoire à faire travailler et que beaucoup de séances ont dû être interrompues sans que le candidat réalise une rapide synthèse ou une conclusion et donne des perspectives aux élèves.

Les examinateurs ont remarqué que le côté harmonique a été très peu abordé, tel que l'analyse des accords et des secteurs mélodiques permettant l'improvisation.

Certains candidats ont trop axé la séance de travail sur l'élève saxophoniste en délaissant les autres élèves du quartet, ce qui a déséquilibré l'épreuve. Beaucoup de tics de langage et de phrases inachevées ont été relevés par les examinateurs.

### **CONSEILS AUX CANDIDATS**

Les examinateurs conseillent aux candidats de ne traiter qu'un, voire deux aspects de travail des œuvres imposées mais de le faire jusqu'au bout de façon à avoir de tangibles résultats en fin de séance et de ne pas oublier de donner des perspectives de travail à chacun des élèves musiciens. A contrario, ils déconseillent de changer de programme durant la séance de travail, ce qui entraîne un manque de clarté dans son déroulement et ne laisse pas assez de temps aux élèves pour expérimenter ce qui leur est demandé.

Ainsi, les candidats géreront mieux la contrainte du temps. Ils préconisent de savoir entrer rapidement dans le vif du sujet avec les élèves en n'hésitant pas à interrompre la première exposition de la pièce qu'ils ont préparée. Ils rappellent également l'importance de veiller à exprimer avec clarté les consignes, attentes

et explications. Ils préconisent que les candidats chantent et/ou jouent avec le groupe pour dynamiser la séance (par exemple lorsqu'ils présentent des exemples musicaux).

### **3) Discipline professeur d'accompagnement (musique et danse)**

#### **CALENDRIER**

Du lundi 10 au samedi 15 avril 2017 : épreuve au conservatoire de Nancy

#### **COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS**

Un seul candidat s'est présenté dans cette discipline.

#### **Forces du candidat :**

Les examinateurs ont apprécié le travail accompagné d'un chanteur proposé par le candidat. Ils ont considéré qu'il s'agissait d'un choix judicieux pour cette discipline. La culture du candidat et une bonne aisance à l'oral lui ont permis de justifier ses choix musicaux.

#### **Faiblesses du candidat :**

Les examinateurs ont regretté que le candidat laisse volontairement de côté tout ce qui concernait l'accompagnement de l'élève pianiste : la séance présentée n'a pas permis à l'élève pianiste de montrer ses capacités et encore moins de repartir avec les conseils utiles à sa progression.

#### **CONSEILS AU CANDIDAT**

Les examinateurs rappellent la nécessité de construire la séance de travail en tenant compte du délai imparti (de 30 minutes seulement) par rapport au rythme équilibré du début jusqu'à la fin de la séance à respecter.

### **4) Discipline accompagnateur (musique et danse)**

#### **a) Discipline accompagnateur danse**

#### **CALENDRIER**

Du lundi 10 au samedi 15 avril 2017 : épreuve au conservatoire de Nancy

#### **COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS**

#### **Forces des candidats :**

La plupart des candidats avait un réel savoir-faire et de bonnes qualités d'adaptation. En général, les candidats ont fait attention à bien respecter les consignes données.

Les examinateurs ont apprécié des prestations convaincantes et dynamiques où les propositions de professeurs de danse étaient riches et adaptées. Elles permettaient des propositions musicales ad hoc mises en avant par la musicalité, la respiration, la réactivité, le rayonnement, la posture artistique, des improvisations riches et variées et la pédagogie.

D'autres candidats avec un niveau technique plus faible ont compris l'épreuve dans son ensemble avec de vrais élèves musiciens, la situation donnée avec son sens particulier et en ayant conscience de leurs limites : ils étaient convaincus de leurs capacités et avaient un bon recul de leur pratique, une écoute et une ouverture d'esprit appropriées.

### **Faiblesses des candidats :**

Les examinateurs ont constaté que certains candidats n'ont pas su mesurer les enjeux de l'accès au grade de professeur d'enseignement artistique enseignant à des élèves de 3<sup>ème</sup> cycle. Certains candidats ont réalisé des contresens musicaux en oubliant la conduite des introductions ainsi que la notion de phrasé indispensable à un travail en profondeur sur la musicalité des danseurs. Ils ont également relevé un manque de stabilité dans le tempo.

Quelques candidats n'avaient pas préparé cette séquence pédagogique, pourtant déterminante dans l'accès au grade de professeur d'enseignement artistique. Or ces candidats ont proposé des notions déconnectées de la réalité des élèves de 3<sup>ème</sup> cycle sous forme de cours magistral ce qui a abouti à une séquence pédagogique trop superficielle.

Certains candidats ont négligé des détails importants comme par exemple la partie présentation ou bien la fin précise des exercices.

### **CONSEILS AUX CANDIDATS**

Les examinateurs conseillent aux candidats de s'approprier la note de cadrage et le référentiel métier dont la maîtrise est indispensable pour réussir l'échange avec le jury. En effet, ils déconseillent de s'appuyer uniquement sur le savoir-faire acquis par l'expérience professionnelle. Ils souhaitent que les candidats maîtrisent également les aspects qui ne font pas forcément partie de la pratique professionnelle habituelle comme l'esthétisme classique et le style contemporain. Ils rappellent que s'approprier réellement la séquence pédagogique est essentielle car elle constitue un espace de liberté et d'invention qui peut révéler beaucoup de choses sur l'engagement personnel du candidat. Ils auraient souhaité que les candidats reconnaissent que ce grade n'est pas courant dans cette discipline de l'accompagnement danse, ce qui impliquait de compléter la partie purement instrumentale par d'autres savoir-faire et savoir-être tel qu'un niveau artistique élevé.

Dans la mesure du possible, les examinateurs préconisent de s'inscrire à une préparation de cet examen professionnel auprès du CNFPT.

### **b) Discipline accompagnateur musique**

#### **CALENDRIER**

Du lundi 10 au mercredi 19 avril 2017 : épreuve au conservatoire de Nancy

#### **COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS**

**Forces des candidats :**

Les examinateurs ont remarqué que le niveau des candidats était globalement, plutôt bon dans cette discipline, voire très bon pour certains avec des notes égales à 15 et plus. Les missions et enjeux d'un professeur d'enseignement artistique étaient maîtrisés, les quinze minutes de préparation ont été bien utilisées pour proposer un jeu pianistique de qualité, les exemples choisis au cours de la séance étaient judicieux, un véritable échange était instauré avec l'élève et une excellente auto-analyse de la séance était réalisée lors de l'entretien.

La majorité des candidats ont eu une note comprise entre 10 et 14. En règle générale, c'est la dimension musicale et artistique au sein de leur enseignement qui n'était pas assez développée.

**Faiblesses des candidats :**

Les candidats ayant eu les notes les plus basses (les notes inférieures à 10) n'ont pas communiqué de propositions musicales et artistiques suffisantes au sein de la séance de travail. Ils étaient juste axés sur une simple mise en place et n'ont pas donné à l'élève des outils méthodologiques et pédagogiques appropriés pour qu'il puisse travailler seul par la suite. Leur jeu pianistique était fragile malgré le temps de préparation dédié à cet exercice (par exemple le manque de souplesse et de précision rythmique).

Beaucoup de candidats n'ont pas su gérer le temps imparti et par conséquent, ils n'ont pas réussi à conclure leur séance de travail (par exemple, trop de temps de parole a nui à la pratique musicale).

**CONSEILS AUX CANDIDATS**

Les examinateurs ont observé que certains candidats n'ont pas suffisamment l'habitude d'être seuls avec l'élève sans la présence d'un professeur. Par conséquent, ils ont du mal à gérer tout seul un cours. C'est pour cette raison qu'ils conseillent aux candidats de s'entraîner en amont dans le rôle de professeur et non plus dans celui d'assistant.

Ils recommandent aux candidats d'acquérir une vision plus large qu'uniquement la maîtrise de la partition à faire travailler pendant la séance.

Ils préconisent de ne pas oublier de donner des exemples musicaux précis afin de dynamiser leur prestation.

Ils rappellent que les quinze minutes de préparation servent à synthétiser rapidement la partition et à en comprendre sa structure générale, c'est-à-dire sélectionner ce qui est important.

▪ **TRANCHES DE NOTES DES CANDIDATS PAR DISCIPLINE**

		Jazz (tous instruments)	Accompagnateur (musique et danse)	Professeur d'accompagnement (musique et danse)	Formation musicale
<b>Tranche de notes</b>	> ou = à 15/20	14 (23.33%)	13 (14.61%)		16 (13.67%)
	de 10/20 à < 15/20	21(35%)	41 (46.07%)		36 (30.77%)
	de 5/20 à < 10/20	22(36.67%)	33 (37.07%)	1 (100%)	61 (52.14%
	de 0/20 à < 5/20				

▪ **NOMBRE DE CANDIDATS ADMISSIBLES**

Spécialité	Nombre de candidats admis à se présenter à l'examen	Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Taux de réussite
Jazz (tous instruments)	61	60	13	22	36,6%
Accompagnateur (musique et danse)	89	89	12	36	40,4%
Professeur d'accompagnement (musique et danse)			12	0	0%
Formation musicale	126	117	12	38	32,4%
<b>TOTAL</b>				<b>96</b>	

# ELEMENTS STATISTIQUES

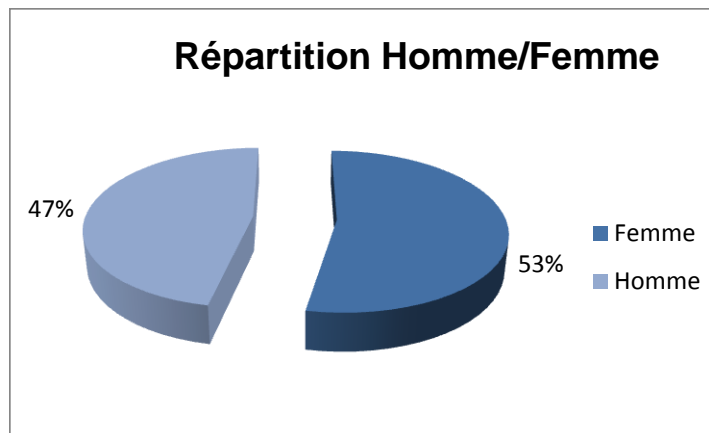
- NOMBRE DE CANDIDATS AUTORISES A SE PRESENTER A L'EPREUVE ORALE : 96

Spécialité	Nombre de candidats admissibles à l'examen	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Taux de réussite
Jazz (tous instruments)	22	13	22	13	12	54,5%
Accompagnateur (musique et danse)	36	12	34	13	17	50%
Professeur d'accompagnement (musique et danse)	0					
Formation musicale	38	12	38	13	17	44,7%
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>		<b>94</b>		<b>46</b>	

▪ **PROFIL DES CANDIDATS AUTORISES A SE PRESENTER A L'ORAL**

➤ **REPARTITION HOMMES / FEMMES**

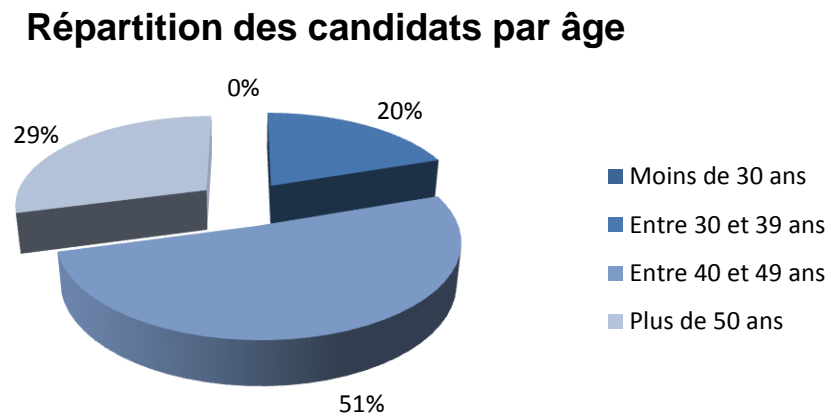
LIBELLE	NOMBRE
Femme	51
Homme	45
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>



➤ **REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS AUTORISES A SE PRESENTER A L'EPREUVE ORALE**

*(Remarque : chiffres issus des préinscriptions faites par les candidats)*

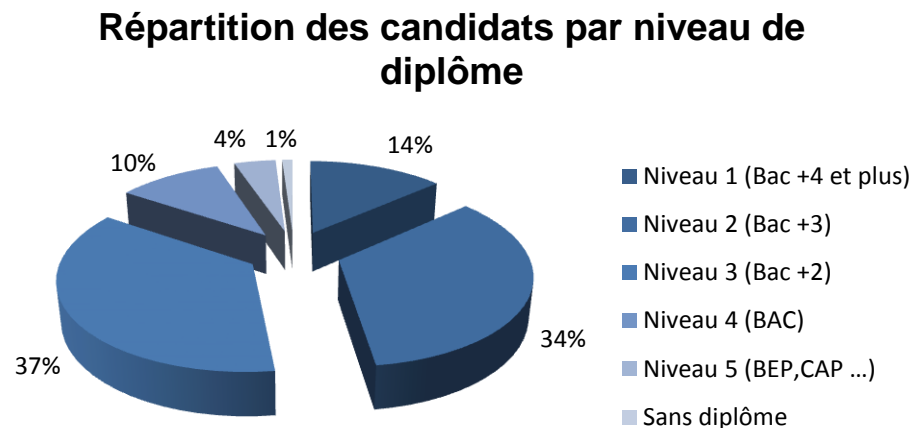
TRANCHE D'AGE	NOMBRE DE CANDIDATS
Moins de 30 ans	0
Entre 30 et 39 ans	19
Entre 40 et 49 ans	49
Plus de 50 ans	28
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>





- **NIVEAU DE DIPLOME DES CANDIDATS AUTORISES A SE PRESENTER A L'EPREUVE ORALE**  
 (Remarque : niveau de diplôme précisé par les candidats lors de leur préinscription à cet examen)

NIVEAU DE DIPLOME	CANDIDATS AUTORISES A SE PRESENTER A L'EPREUVE ORALE
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	13
Niveau 2 (Bac +3)	33
Niveau 3 (Bac +2)	35
Niveau 4 (BAC)	10
Niveau 5 (BEP,CAP ...)	
Sans diplôme	
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>



- **RESULTATS DES CANDIDATS AUTORISES A SE PRESENTER A L'EPREUVE ORALE, PAR NIVEAU DE DIPLOME**

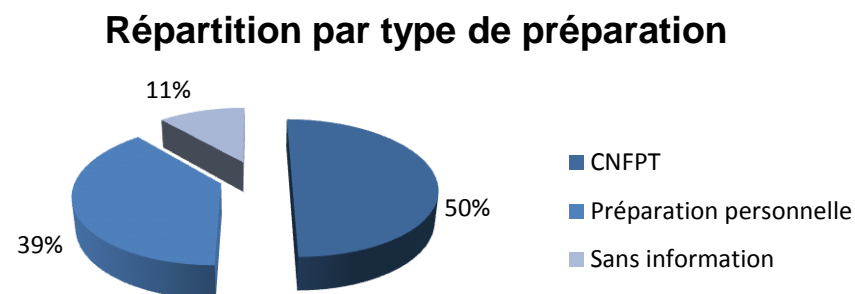
	Nb de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve présents à cette épreuve orale	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	13	15,3	18	8
Niveau 2 (Bac +3)	33	14,1	19	12
Niveau 3 (Bac +2)	35	14,7	19	12
Niveau 4 (BAC)	10	14,2	16	12

Niveau 5 (BEP,CAP ...)		14,2	16	12
TOTAL		14,5		

▪ **STATISTIQUES RELATIVES AUX CANDIDATS AUTORISES A SE PRESENTER A L'EPREUVE ORALE AYANT SUIVI UNE PREPARATION**

➤ **FORMATION PASSEE PAR LES CANDIDATS**

TYPE DE PREPARATION	NOMBRE DE CANDIDATS
CNFPT	48
Préparation personnelle	37
Sans information	11
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>



➤ **RESULTATS DES CANDIDATS AUTORISES A SE PRESENTER A L'EPREUVE ORALE, AYANT SUIVI UNE PREPARATION :**

	Nb de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
CNFPT	37	14,7	20	10
Préparation personnelle	46	14,3	19	12
Sans information	13	14,5	16	12
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>14,5</b>		

▪ **EXAMINATEURS ET MOYENNES (DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION)**

SPECIALITE	NOMBRE D'EXAMINATEURS	NOMBRE DE GROUPES D'EXAMINATEURS	NOMBRE DE CANDIDATS INTERROGES PAR LES EXAMINATEURS	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS BASSE	MOYENNE DU GROUPE D'EXAMINATEURS	ECART TYPE
MUSIQUE (DISCIPLINES JAZZ (TOUS INSTRUMENTS), FORMATION MUSICALE, ACCOMPAGNEMENT (MUSIQUE ET DANSE))	11	2	94	18,4	9,6	12,95	1,87

## ▪ ANALYSE PEDAGOGIQUE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE PAR DISCIPLINE

### 1) Discipline formation musicale :

#### COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS

##### **Forces des candidats :**

Les examinateurs ont relevé qu'environ un tiers des candidats ont bien réussi cette épreuve. Ils ont apprécié des parcours riches, des expériences diversifiées mises en valeur et argumentées lors des dix minutes de présentation (temps contraint de l'épreuve qui a été respecté), même si tous n'avaient pas l'expérience du cycle 3 spécialisé. Ces candidats étaient passionnés et enthousiasmés par leur métier, et ils souhaitaient transmettre cette passion à leurs élèves. Ils ont su démontrer leur volonté de travailler en équipe et d'enseigner tous les cycles d'enseignement (de cycle 1 au cycle 3 spécialisé). Ils possédaient des connaissances techniques dans le domaine musical.

##### **Faiblesses des candidats :**

Beaucoup de candidats n'ont pas su répondre précisément aux questions posées souvent par manque de hauteur sur leur pratique. Les examinateurs ont regretté une connaissance du répertoire pas assez fournie pour de nombreux candidats : il n'y avait pas assez d'exemples d'œuvres concrètes cités. Ils ont constaté des connaissances trop imprécises de l'environnement territorial et un manque de culture citoyenne. Certains candidats avaient une méconnaissance totale du statut de la fonction publique territoriale et se sont cantonnés uniquement à la filière culturelle. La majorité des candidats a peiné pour aborder de façon concrète les enjeux des 3<sup>èmes</sup> cycles spécialisés avec des exemples adaptés, précis ou étayés. Les candidats souhaitaient être consensuels et ils n'ont abordé que le bon côté de leur métier. De nombreux candidats n'ont pas su gérer leur stress. Ils ont relevé une mauvaise maîtrise du vocabulaire et de la terminologie liée à l'analyse musicale.

#### CONSEILS AUX CANDIDATS

Les examinateurs rappellent que toute affirmation de diplôme doit être étayée par la production du diplôme cité. Il est important d'être précis et concis dans les réponses à apporter au jury, de regarder les membres du jury et de ne pas systématiquement baisser les yeux et de veiller à contrôler son débit de parole. Ils soulignent l'importance de se documenter et se renseigner auprès d'établissements proposant des cycles 3 spécialisés, notamment auprès de leurs enseignants. Les examinateurs préconisent de ne pas éluder les problèmes et de proposer au jury des outils pour les surmonter. Ils souhaiteraient que les candidats s'appuient davantage sur les textes existants et révisent l'environnement territorial pour développer leur esprit critique. Ils précisent que pour donner des exemples précis (œuvres, exercices précis, compétences, objectifs, méthodes de travail ...), il faut bien se préparer en amont, dans le cadre d'une préparation auprès du CNFPT dans la mesure du possible.

### 2) Discipline jazz (tous instruments) :

#### COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS

##### **Forces des candidats :**

La majorité des candidats a su mettre en valeur leur parcours en l'insérant dans un cadre professionnel lors des dix minutes de présentation. Les examinateurs ont apprécié la qualité de l'expression orale. Ces candidats ont démontré un bon niveau artistique.

### **Faiblesses des candidats :**

Certains candidats n'ont pas bien su gérer leur stress. Les examinateurs ont relevé beaucoup de lacunes dans le domaine de l'environnement territorial ainsi qu'une méconnaissance des textes cadres relevant de l'enseignement artistique. Quelques candidats n'ont pas su répondre de façon synthétique et directe aux questions précises : ils n'étaient pas à l'écoute des questions.

### **CONSEILS AUX CANDIDATS**

Les examinateurs souhaitent un curriculum vitae synthétique et court joint au dossier (contenant diplômes, emplois et dates).

Ils encouragent les candidats à bien préparer l'exposé prévu au début de l'entretien, notamment la partie sur la motivation et à être davantage à l'écoute des questions posées par le jury. Ils rappellent l'importance de bien connaître le cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique ainsi que les différences avec celui du cadre d'emplois d'assistant territorial d'enseignement artistique.

### **3) Discipline accompagnateur (danse) :**

#### **COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS**

##### **Forces des candidats :**

Les examinateurs ont apprécié des profils pointus techniquement et expérimentés professionnellement de certains candidats (avec de bonnes expériences de terrain) qui ont réalisé un très bon entretien.

##### **Faiblesses des candidats :**

Certains candidats n'ont pas su répondre de façon directe et synthétique à des questions précises. Les examinateurs ont observé des connaissances insuffisantes de la culture territoriale et du domaine professionnel hors compétence technique (par exemple la réglementation afférente à l'enseignement artistique). Quelques candidats n'ont pas assez développé l'aspect pédagogique attendu par le jury. Ils ont constaté la difficulté (de par la fonction) à être à l'initiative d'un projet pédagogique.

### **CONSEILS AUX CANDIDATS**

Les examinateurs préconisent de bien préparer l'exposé en amont prévu au début de l'entretien. Ils rappellent la nécessité pour les candidats de connaître le cadre d'emplois de professeur d'enseignement artistique et de savoir justifier les différences avec celui d'assistant territorial d'enseignement artistique, c'est-à-dire de se forger une vraie pensée synthétique et structurée afin de pouvoir montrer une capacité à se projeter dans les missions d'un professeur d'enseignement artistique avec tous les enjeux que cela suppose.

Les examinateurs souhaitent que les candidats aient également conscience du niveau pédagogique des autres disciplines et qu'ils approfondissent leurs connaissances relatives à l'environnement territorial. Les candidats doivent penser à évoquer toutes les dimensions du poste d'accompagnateur.

### **3) Discipline accompagnateur (musique) :**

#### **COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS**

##### **Forces des candidats :**

Globalement, la plupart des candidats ont réalisé une bonne présentation et leur exposé était bien structuré. Certains candidats ont bien valorisé leur parcours professionnel pendant l'exposé. Les examinateurs ont constaté un bon niveau artistique des candidats dans cette discipline.

##### **Faiblesses des candidats :**

De nombreux candidats se sont enfermés dans les limites de leur environnement professionnel immédiat et ils ont oublié d'ouvrir leurs réponses lors de l'entretien. En effet, ils possédaient des connaissances limitées des autres départements pédagogiques et sont restés axés au domaine de la culture exclusivement. Les examinateurs ont regretté l'absence de prise de position personnelle de certains candidats pour élaborer un projet pédagogique complet. Ils ont relevé des difficultés chez des candidats à prendre et à situer leur place dans une équipe. Les examinateurs ont soulevé une disparité entre des compétences techniques pointues et des compétences pédagogiques insuffisantes dans cette discipline pour quelques candidats.

### **CONSEILS AUX CANDIDATS**

Les examinateurs soulignent l'importance d'envoyer un curriculum vitae synthétique et de bien préparer en amont l'exposé de dix minutes, notamment la partie motivation. Ils rappellent qu'il faut toujours penser à dépasser la description factuelle et linéaire des missions du quotidien. Ils conseillent aux candidats de prendre une plus grande place dans leur établissement artistique en étant porteur de projets. Les candidats doivent penser à évoquer toutes les dimensions du poste d'accompagnateur. Ils encouragent les candidats à donner des réponses courtes et précises pour favoriser un échange avec le jury et d'éviter ainsi de monopoliser la parole. Les examinateurs préconisent que les candidats sachent se situer dans l'organigramme de leur collectivité et connaissent son fonctionnement global.

## PLANIFICATION, ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES D'ADMISSION

### EPREUVE D'ADMISSION

23 octobre 2017

27 octobre 2017

- **Modalités de déroulement des épreuves d'admission :**
  - Convocation des 96 candidats admissibles au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle à Villers-lès-Nancy et attestation de présence insérée dans l'accès sécurisée des candidats environ 15 jours après les épreuves.

### REUNION DU JURY D'ADMISSION

27 octobre 2017

- Nombre de membres présents: 11
- **Délibération des membres du jury sur les faits mentionnés au procès-verbal de déroulement des épreuves d'admission**
- Examen et attribution des notes aux candidats
- Arrêt de la liste des candidats admis
- Application de l'article 9 du décret n°92-895 du 02 septembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 5 du décret n°91-857 du 02 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, arts dramatiques, arts plastiques).
- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat. un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.



▪ **NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS :46**

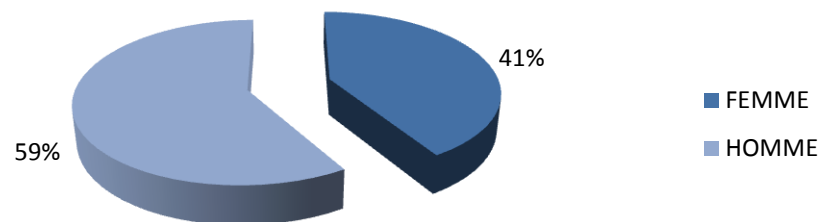
Spécialité	Nombre de candidats admis à l'examen	Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats admissibles	Taux de réussite
Jazz (tous instruments)	12	22	13	22	54,5%
Accompagnateur (musique et danse)	17	34	13	36	50%
Professeur d'accompagnement (musique et danse)	0				
Formation musicale	17	38	13	38	44,7%
<b>TOTAL</b>		<b>94</b>		<b>96</b>	

▪ **PROFIL DES CANDIDATS ADMIS**

➤ **REPARTITION HOMMES / FEMMES**

LIBELLE	NOMBRE
Femme	19
Homme	27
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

Répartition Homme/Femme

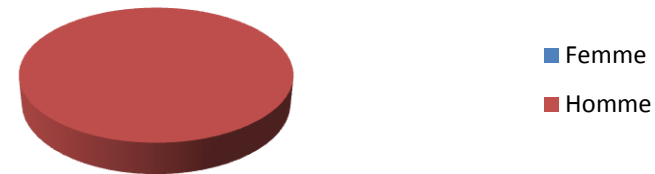


▪ **REPARTITION HOMME /FEMME PAR DISCIPLINE**

➤ **DISCIPLINE JAZZ (TOUS INSTRUMENTS)**

LIBELLE	NOMBRE
Femme	0
Homme	13
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

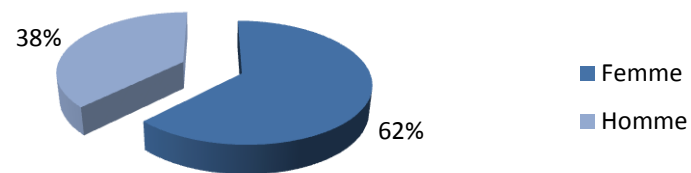
**Répartition Homme/Femme dans la discipline Jazz (tous instruments)**



➤ **DISCIPLINE ACCOMPAGNEUR (MUSIQUE ET DANSE)**

LIBELLE	NOMBRE
Femme	10
Homme	6
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

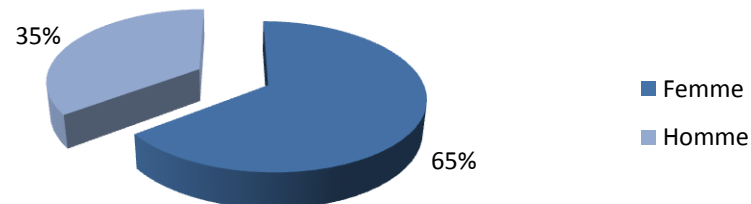
**Répartition Homme/Femme dans la discipline Accompagnateur (musique et danse)**



➤ **DISCIPLINE FORMATION MUSICALE**

LIBELLE	NOMBRE
Femme	11
Homme	6

**Répartition Homme/Femme pour la discipline Formation musicale**

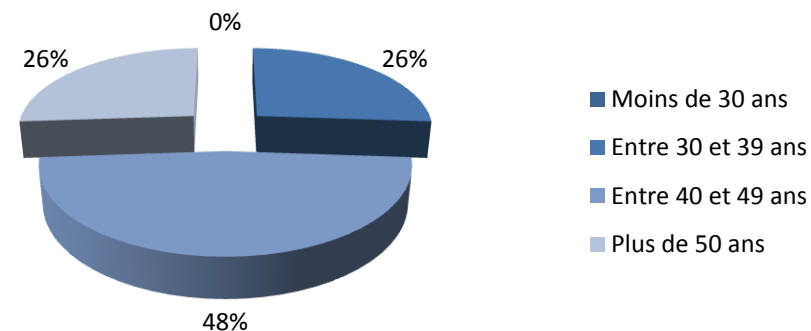


<b>TOTAL</b>	<b>17</b>
--------------	-----------

▪ **REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS ADMIS**

TRANCHE D'AGE	NOMBRE DE CANDIDATS
Moins de 30 ans	0
Entre 30 et 39 ans	12
Entre 40 et 49 ans	22
Plus de 50 ans	12
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

**Répartition des candidats admis par tranche d'âge**



➤ **RESULTATS DES CANDIDATS ADMIS**

Entretien	Nb de candidats admis à l'examen professionnel	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Niveau 1 (Bac +4 et plus)		12,3	13	11
Niveau 2 (Bac +3)	17	13,3	17,5	10,5
Niveau 3 (Bac +2)	19	13,1	16	10
Niveau 4 (BAC)		12,8	18	9

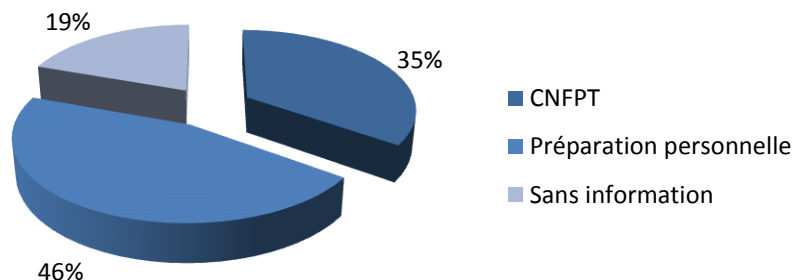
Niveau 5 (BEP, CAP ...)	2	9,5	12	7
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>			

\*Statistiques non communicables en raison du nombre de candidats concernés, et par respect du principe d'anonymat.

▪ **STATISTIQUES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMIS AYANT SUIVI UNE PREPARATION**

TYPE DE PREPARATION	NOMBRE DE CANDIDATS
CNFPT	16
Préparation personnelle	21
Sans information	9
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

**Répartition par type de préparation**



➤ **RESULTATS DES CANDIDATS ADMIS AYANT SUIVI UNE PREPARATION :**

*Les formations « professionnelles » ont été regroupées pour l'élaboration de ces statistiques, par rapport à la préparation personnelle.*

Entretien	Nb d'admis	Moyenne	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse
CNFPT	16	14,6	17,2	13,2
Préparation personnelle	21	14,4	16,6	13
Sans information	9	15,4	15,4	13,2

<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>14,8</b>	
--------------	-----------	-------------	--

➤ **GROUPES D'EXAMINATEURS ET MOYENNES**

<b>DISCIPLINES</b>	<b>NOMBRE D'EXAMINATEURS</b>	<b>NOMBRE DE GROUPES D'EXAMINATEURS</b>	<b>NOMBRE DE CANDIDATS A INTERROGER PAR GROUPE D'EXAMINATEUR</b>	<b>NOTE LA PLUS HAUTE</b>	<b>NOTE LA PLUS BASSE</b>	<b>MOYENNE</b>	<b>ECART TYPE</b>
Jazz (tous instruments)	5	1	22	16	7,5	10,9	2,43
Accompagnateur (Musique et Danse)	11	2	25	15,5	8	10,2	3,83
			9	18	4,5	10,5	2,68
Formation musicale	6	1	38	17,5	6	10,5	3,4